



L'an deux mille vingt-cinq le 27 du mois de février s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 20 février, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel – M. THOURON Jean Marc – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe - M. FAUCHEUR Dominique -M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge
M. GUEZET Philippe Mme MARCHAL Astrid –Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique
M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme LORETTE Delphine - M. 'HUILIER Nicolas – M. BECKER Bernard
M. FRANCOIS Vincent – M. BERNARD Philippe – M. HENCK Dominique - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain
Procurations – M. MEVELLEC Mickaël à M. MATHEY Dominique - Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. VINCENT Yvon à M. Serge FEGER – Mme FRANCOIS Valérie à M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe – M. HOLZER Alain à M. WARION Jacques- M. BAUDOUIIN Cédric à M. LE GUERNIGOU Nicolas -
Excusé(e)s Mme MARANDE Carole
Secrétaire de séance : Mme MARCHAL Astrid
L'assemblée dénombrait : **40 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55
Présents : 33
Pouvoirs : 7
Excusés : 1
Votants : 40

Date d'affichage : 28 Février 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 40
Contre :
Absentions :

FINANCES

08/02/2025

**Budget principal – prise en compte de dépenses d'investissement avant le vote du budget–
Acquisition de matériel d'enseignement pour le PMC**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances, rappelle que préalablement au vote du budget primitif, la communauté de communes ne peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025 et d'assumer une dépense d'investissement imprévue et urgente, l'assemblée délibérante peut, en vertu de l'article L1312-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

Vu les besoins avant le vote du budget primitif principal,

Vu le dysfonctionnement rencontré sur le piano numérique,

Vu la nécessité de procéder à son remplacement avant fin mars prochain, date du concert organisé par le PMC,

Vu le montant estimatif pour l'acquisition d'un nouveau piano numérique,

Vu le vote du budget par opérations,

Nicolas LE GUERNIGOU propose à l'assemblée délibérante, d'ouvrir les crédits suivants

2/ D'ouvrir les crédits suivants :

Dépenses			Recettes	
Article	Désignation de la dépense	Montant HT	Article	Montant
OPERATION 9349 MATERIEL PMC				
2188	Autres	2 000 €	10222 FCTVA	297 €

Ces crédits supplémentaires seront repris au moment du vote du budget.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Autorise** le Président à ouvrir et les crédits suivants avant le vote du budget primitif principal :

Dépenses			Recettes	
Article	Désignation de la dépense	Montant HT	Article	Montant
OPERATION 9349 MATERIEL PMC				
2188	Autres	2 000 €	10222 FCTVA	297 €



Claude THOMAS
2025.03.03 09:52:24 +0100
Ref:8263534-12402702-1-D
Signature numérique
le Président

Claude THOMAS